



Vous envisagez d'engager un entrepreneur pour l'amélioration du domicile ?

Petits conseils aux consommateurs

Une personne ou une entreprise doit être titulaire d'une licence d'entrepreneur pour l'amélioration du domicile (Home Improvement Contractor) pour effectuer des travaux d'un coût supérieur à 200 dollars dans un immeuble résidentiel de New York. Les travaux d'amélioration du domicile incluent les rénovations ou les réparations. Ils n'incluent *pas* la construction de nouvelles maisons, la plomberie ou les travaux purement électriques. Suivez ces conseils pour protéger votre maison et votre argent :

Faites toujours appel à un entrepreneur pour l'amélioration du domicile titulaire d'une licence.

Pour vérifier le statut de la licence auprès du Département de la protection des consommateurs et des travailleurs (Department of Consumer and Worker Protection, DCWP), appelez le **311** ou visitez nyc.gov/dcwp. Cliquez sur *Consumers (Consommateurs)* → *Check License (Vérifier la licence)*.

Lorsqu'ils sont agréés, vous êtes protégés

Si un entrepreneur pour l'amélioration du domicile titulaire d'une licence du DCWP vous doit de l'argent, vous pouvez prétendre à un remboursement par le biais du Fonds fiduciaire des entrepreneurs pour l'amélioration du domicile (Home Improvement Contractor Trust Fund). Voir au dos pour plus d'informations.

Attention : *Vous ne pouvez pas bénéficier des options de remboursement du Fonds fiduciaire si vous faites appel à un entrepreneur pour l'amélioration du domicile non agréé.*

Faites une liste des travaux que vous souhaitez faire effectuer.

Préparez-vous avant de vous adresser à un entrepreneur pour l'amélioration du domicile. Soyez au fait des spécificités du projet, y compris les caractéristiques détaillées que vous pourriez souhaiter. Connaissez votre budget, en particulier vos limites.

Demandez des devis écrits à plus d'un entrepreneur pour l'amélioration du domicile agréé.

Les entrepreneurs pour l'amélioration du domicile doivent vous remettre un devis écrit si vous le demandez. Ils peuvent facturer des honoraires raisonnables, mais ils doivent vous indiquer le coût avant d'établir un devis. Visitez nyc.gov/dcwp pour voir un exemple de devis créé par DCWP.

Obtenez des références fiables et vérifiez les antécédents en matière de réclamations.

Appelez le **311** et dites « Business Background Check » (Contrôle des antécédents commerciaux) pour vérifier l'historique des réclamations auprès du DCWP. Vérifiez également l'historique des réclamations déposées auprès d'agences situées en dehors de New York.

En dehors de la ville de New York

Comté de Nassau

Département de la protection des consommateurs
(Department of Consumer Affairs)
nassaucountyny.gov (Rechercher « Consumer Affairs »
[protection des consommateurs])

Comté de Suffolk

Département de la protection des consommateurs
(Department of Consumer Affairs)
suffolkcountyny.gov (Rechercher « Consumer Affairs »
[protection des consommateurs])

Comté de Westchester

Département de la protection des consommateurs
consumer.westchestergov.com

Département d'État de l'État de New York
Division de la protection des consommateurs
(Division of Consumer Protection)
dos.ny.gov/consumer-protection

Soyez au fait de vos droits contractuels.

- ✓ Les entrepreneurs doivent vous remettre un contrat écrit que vous et l'entrepreneur pour l'amélioration du domicile devez signer.
- ✓ Le contrat doit comprendre un formulaire distinct de notification d'annulation (Notice of Cancellation).
- ✓ Les entrepreneurs doivent vous remettre une copie du contrat signé avant le début des travaux.
- ✓ Le contrat et le formulaire de notification d'annulation doivent être rédigés en anglais. Si vous avez négocié le contrat dans une autre langue, le contractant doit vous remettre une copie du contrat et du formulaire de notification d'annulation dans cette autre langue.
- ✓ Le contrat doit mentionner les dates importantes, une description des travaux à effectuer, une description des matériaux que l'entrepreneur fournira, tout calendrier de paiement négocié, ainsi que tous les frais, garanties et sûretés.

Visitez le site nyc.gov/dcwp pour voir un exemple de contrat, de formulaire de notification d'annulation et d'ordre de modification créé par le DCWP.

Ne payez jamais en espèces ou sans contrat.

- ✓ Ne payez pas plus de 25 % du montant total du contrat à l'avance pour que le travail commence.
- ✓ Assurez le suivi de tous les documents et paiements.

Prenez les dispositions nécessaires pour obtenir un financement par vos propres moyens.

Les entrepreneurs pour l'amélioration du domicile ne sont pas autorisés à organiser ou à proposer un financement pour un prêt à la rénovation. Utilisez votre propre banque ou coopérative de crédit.

Conseils financiers gratuits

Si vous avez besoin d'aide pour gérer vos finances, les NYC Financial Empowerment Centers (centres d'autonomisation financière de New York) sont là pour vous aider.

Prenez rendez-vous dès aujourd'hui :
Visitez nyc.gov/TalkMoney | Appelez le **311**

Demandez à voir les permis.

Votre entrepreneur pour l'amélioration du domicile doit obtenir tous les permis, licences, certificats d'occupation ou dérogations spéciales nécessaires pour mener à bien les travaux prévus par le contrat. Si votre entrepreneur ne dispose pas des permis requis avant le début des travaux, c'est vous qui devrez payer les amendes.

Déposez une réclamation.

Pour signaler des litiges relatifs aux contrats et à la qualité du travail avec un entrepreneur pour l'amélioration du domicile, appelez le **311** ou visitez nyc.gov/dcwp.

Fonds fiduciaire des entrepreneurs pour l'amélioration du domicile

Vous pouvez être admissible à un remboursement si un entrepreneur pour l'amélioration du domicile agréé par le DCWP :

- n'a pas terminé le travail prévu dans le contrat ; ou
- vous doit de l'argent.

Visitez nyc.gov/dcwp pour obtenir des informations sur les options de remboursement par le biais du Fonds fiduciaire des entrepreneurs pour l'amélioration du domicile.